

[Texte]

forward with solid claims, as far as I know, with respect to that area.

With respect to hunting, fishing and trapping, that continues by virtue of a specific section, but other rights in addition to fishing, hunting and trapping, we are really interested in knowing what they might be. So when you talk about extinguishing rights, what are these rights?

The third parties have known that these negotiations have been going on for several years now, and no strong claim—or any claim—has come forward that alleges rights other than hunting, fishing, and trapping, as far as I know, in that area. Has there been such a claim?

The Chairman: Mr. Bussières.

Mr. Holmes: Am I finished, Mr. Chairman?

The Chairman: Yes, you have had more than five minutes here.

Mr. Holmes: Oh. Next round, Mr. Chairman.

Le président: M. Bussières.

M. Bussières: Merci, monsieur le président. Tout à l'heure, j'ai demandé si le ministre et ses conseillers avaient étudié la possibilité d'ajouter des attendus au préambule. J'aimerais être plus précis, monsieur le président, et demander à l'honorable ministre s'il examinerait la possibilité d'ajouter au moins trois attendus au préambule.

Un premier attendu pourrait faire référence à la déclaration ministérielle d'août 1973 à laquelle lui-même, le ministre, fait allusion et qui réaffirmait le caractère permanent de la responsabilité qu'a le gouvernement du Canada à l'égard des autochtones en vertu de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Je ne sais pas à quel paragraphe. Un deuxième attendu pourrait faire référence à la Loi de l'extension des frontières du Québec de 1912 où on reconnaît les droits des Indiens et l'obligation pour le Québec d'obtenir remise de ces droits. Enfin, un troisième attendu pourrait faire référence à l'obligation contenue dans l'Entente de négocier avec les parties ayant des intérêts ou pouvant avoir des intérêts aux territoires mais qui ne sont pas signataires de l'Entente.

Une telle possibilité d'ajouter ces paragraphes au préambule peut-elle être examinée par le ministre et les fonctionnaires de son Ministère?

Mr. Allmand: The only thing I can say is that we had a great deal of difficulty getting agreement to this preamble, and even though we have an agreement from the Quebec government to it, they are still not overwhelmingly happy with the fact that there is a preamble—and that is an overstatement.

M. Bussières: Nous n'avons pas à rechercher le bonheur du gouvernement du Québec.

• 1215

Mr. Allmand: No. Mr. Bérubé told me that they did not like preambles. The department of justice in Quebec does not like preambles. By the way, at one time in Canada we had a policy from our Department of Justice never to put a preamble in a bill, but in recent years we have started to put preambles back

[Interprétation]

La convention protège évidemment les droits de chasse, de pêche et de piégeage, mais ce sont les autres droits que nous aimerions bien connaître. Lorsque l'on parle donc de l'extinction des droits, il faudrait savoir desquels?

Les tierces parties savent fort bien que ces négociations se poursuivent, depuis plusieurs années, et aucune n'a présenté de revendication basée sur des droits autres que les droits de pêche, de chasse et de piégeage. Il y en a eu, je ne sais pas.

Le président: Monsieur Bussières.

M. Holmes: Est-ce que j'ai terminé, monsieur le président?

Le président: Oui, vous avez eu plus de 5 minutes.

M. Holmes: Pouvez-vous m'inscrire pour le tour suivant?

The Chairman: Mr. Bussières.

Mr. Bussières: Thank you, Mr. Chairman. A while ago, I asked the minister if he studied the possibility of adding some considerations to the preamble. To give you more details, Mr. Chairman, I would like to ask the honourable minister if he would agree to take into consideration the possibility of adding at least three considerations.

The first one would refer to the Minister's statement of August 1973, which he himself mentioned, re-establishing the continuing responsibility of the government of Canada towards the native people, according to Section 91 of the British North America Act. The second consideration could refer to the Borders Extension Act of Quebec, of 1912, recognizing the rights of Indians and the obligation, for Quebec, to settle the transfer of those rights. Finally, the third consideration would refer to the obligation, in the Agreement, of negotiating with the parties which have or may have interests on these territories but are not signatories of the Agreement.

Could you study the possibility of adding these three considerations to the preamble?

M. Allmand: Tout ce que je puis vous dire, c'est que nous avons déjà eu beaucoup de mal à parvenir à un accord au sujet de ce préambule-ci et que, même s'il nous a donné son accord, le gouvernement québécois ne déborde pas d'enthousiasme au sujet de ce préambule.

Mr. Bussières: But we are not here to ensure the happiness of the government of Quebec.

M. Allmand: Non, mais M. Bérubé m'a dit qu'il n'était pas d'accord et n'aimait pas les préambules. Au fait, le ministère de la Justice du Québec n'aime pas les préambules. D'ailleurs, le ministère de la Justice avait auparavant pour politique de ne jamais écrire de préambule aux bills. Ces dernières années,